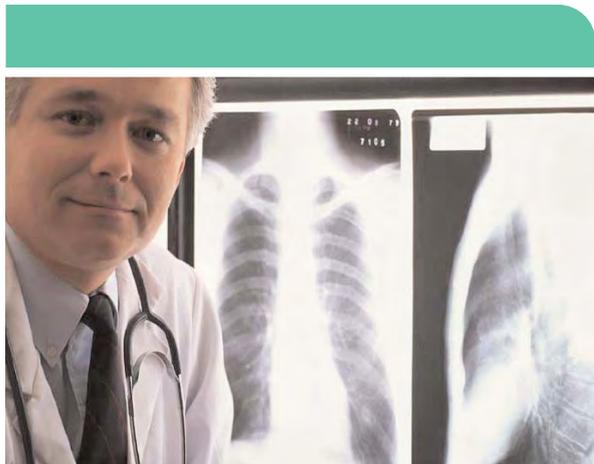


Radiologues

Avec Santé-Pharma : Plus de papier ! La télétransmission : c'est simple Pourquoi attendre ?



> Votre logiciel agréé SESAM-Vitale contient toutes les fonctions pour le faire.

Il suffit de l'activer !

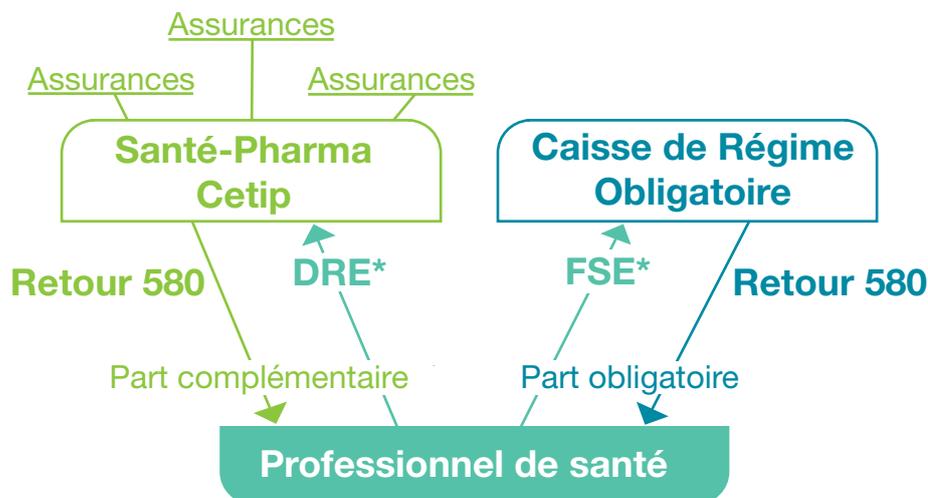
Enregistrez Santé-Pharma dans vos tables de convention : contactez votre éditeur qui vous assistera.

Les avantages

- > Paiement rapide de votre tiers-payant
- > Mise à jour automatique des codes assureurs partenaires
- > Diminution des rejets
- > Pointage automatique des RSP* pour la part complémentaire réglée par Santé-Pharma

Comment ça marche ?

- > Pas de « TOP M »
- > Envoi de la facture directement à Santé-Pharma



- > Un circuit simple et plus fiable
- > Un retour RSP* 580 très performant

Témoignage

Docteur Régis BEC,
centre de radiologie à
Pernes-les-Fontaines (84)

« Un immense confort de travail »

« Depuis quelques mois, grâce à l'excellente collaboration entre Santé-Pharma / CETIP et notre fournisseur de logiciel ACTIBASE, nous avons mis en place la facturation en FSE/DRE* (éclatement du flux à la base).

Ce nouveau système de facturation nous a amené un immense confort de travail avec disparition du support papier, rapidité de règlement et récupération des RSP* dans notre logiciel, permettant ainsi un pointage immédiat de l'ensemble des paiements du CETIP.

Nous recommandons vivement cette technique de facturation aisée. En espérant que d'autres mutuelles suivront avec autant d'efficacité... »

Et toujours :

Vérifiez les attestations normalisées de vos patients :
c'est important pour que votre paiement soit garanti

SP Santé

ATTESTATION DE TIERS-PAYANT
SAAP 18 rue de la Convention 75015 Paris

Période de garantie : 01/01/2007 au 31/03/2007

Codes

N° AMC : 12345678

N° "d'adhérent" : 56789234

Débiteur APHP : 12345

Assuré social : BOQUANDIER JACQUES-RENE

N°INSEE : 1 48 02 67 890 123 45

Code GR : 01 751 Complément GR :

CARTE ELECTRONIQUE DELIVREE

N°contrat : AB34567890123456

Bénéficiaire(s) du Tiers-Payant		Dépenses de santé concernées par le Tiers-Payant					
		PHAR*	LABO*	RADL*	AUXM*	CSTE*	EXTE*
BOQUANDIER JACQUES-RENE		100%	100%	100%	100%	100%	100%
02/02/1948 X		(1)			(3)	(3)	
ZANETATHI-TSTEPHOPHOLIS MARIE-MADELEINE		100%	100%	100%	100%	100%	100%
02/06/1959 X				(2)	(3)	(3)	
ZANETATHI-TSTEPHOPHOLIS CHRISTINE		100%	100%	100%	100%	100%	100%
12/09/2004 X					(3)	(3)	
XXXXXXXXXXXXXXXXXX							

* Règle de calcul 02A: Mt RC = %TR - MRO

(1) sauf accident du travail

(2) sauf échographie en maternité

(3) exemple de commentaire

Important :
Seules les dépenses avec la mention SP sont prises en charge par Santé-Pharma / SP Santé.

- 1 **Période de Garantie**
L'attestation doit être valide le jour des soins, et le bénéficiaire doit être mentionné.
- 2 **Garantie Radiologie : RADL ou LARA.**
Cette garantie doit figurer sur l'attestation par une colonne portant le sigle : **RADL** ou **LARA**.
- 3 **Circuit de paiement des factures, dans la colonne RADL ou LARA.**
Présence du code **SP** (Le code **OC** est exclu du circuit Santé-Pharma) - (Type de convention = SP).
- 4 **Le taux de couverture de la garantie**
Règle de calcul en bas de l'attestation et taux associé dans la colonne.
Code et libellé de la formule sont affichés sur votre écran avec votre logiciel agréé SESAM-VITALE.

Informations indispensables à nous fournir pour la prise en charge de vos factures :

- 5 N° d'AMC (8 caractères)
- 6 N° d'adhérent (8 caractères)
- 7 N° d'INSEE (15 caractères)
- 8 Date de naissance du bénéficiaire des soins

Coordonnées à retenir

N° Indigo 0 820 20 96 56
(0,09 € TTC la minute)

www.spsante.fr

Lexique

- > **DRE** : demande de remboursement électronique
- > **FSE** : feuille de soins électronique
- > **RSP** : rejet signalement paiement